

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DU  
Puy-de-Dôme

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **27**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers  
absents : **3**

**OBJET :**  
**Avenant à la convention  
pour la fourniture d'eau  
potable par la Commune  
de THIERS à la  
Commune  
d'ESCOUTOUX**

**SÉANCE DU MARDI 16 DÉCEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 décembre à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué  
mercredi 10 décembre 2025 s'est réuni en salle du conseil à la Mairie de  
THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER Maire,  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David  
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,  
Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel  
COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre  
SUREDA, Pépa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Michelle MAGNOL,  
Christophe MANKA, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Sérap ALP, Bernard  
DUNIAT, Farida LAID, Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX et Philippe  
BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Isabelle FUREGON ;  
Monique MORENO à Martine MUNOZ ;  
Eric BOUCOURT à Yoann BENTEJAC ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;  
Betul SIMSEK ;  
Sylvain HERMAN ;

Secrétaire de séance :

Pierre CONTIE

C.M. 16.12.2025

- N°7 -

**AVENANT À LA CONVENTION POUR LA FOURNITURE D'EAU POTABLE PAR LA COMMUNE DE THIERS À LA COMMUNE D'ESCOUTOUX**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la délibération n°14 du 22 juin 2021 approuvant la convention de fourniture d'eau potable par la commune de THIERS à la commune d'ESCOUTOUX ;
- **Considérant** que cette convention prévoyait une fin de validité au 31 décembre 2025 ;
- **Considérant** qu'il reste opportun de maintenir cette coopération ;

Il est proposé au Conseil Municipal de THIERS d'approuver l'avenant portant prolongation de cette convention jusqu'à la date du 31 décembre 2026 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :**


- **Approuve** l'avenant à la convention pour la fourniture d'eau potable par la Commune de THIERS à la Commune d'ESCOUTOUX ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Le Maire,



Stéphane RODIER